

Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir le secteur des camps de jour pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec le travailleur ou la travailleuse son état de santé et qu'il ou qu'elle ne présente pas de symptômes.

NOTE : _____

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes liés à la COVID-19.

NOTE : _____

L'employeur a réaménagé les postes de travail et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres.

NOTE : _____

Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.

NOTE : _____

Les toilettes sont nettoyées à chaque quart de travail et désinfectées tous les jours.

NOTE : _____

La salle à manger est nettoyée avant et après chaque utilisation et désinfectée chaque jour (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes).

NOTE : _____



Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de portes, robinetterie, toilettes, matériel de jeux et de sports) sont nettoyées à chaque quart de travail.

NOTE : _____

De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à au moins 60 % sont disponibles pour se laver les mains.

NOTE : _____

Des affiches sont installées, rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique aux endroits névralgiques (entrée, locaux, toilettes, portes extérieures, etc.).

NOTE : _____

Mesures spécifiques

Les parents ou les tuteurs, les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires ont été informés des mesures de prévention mises en œuvre dans le camp pour diminuer et contrôler les risques associés à la COVID-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter et de limiter le plus possible leurs déplacements sur le site du camp.

NOTE : _____

Un triage strict est instauré le matin à l'arrivée du participant avec le parent ou le tuteur.

NOTE : _____

L'accès doit être refusé à tout participant qui présente des symptômes associés à la maladie (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou perte subite d'odorat ou de goût ou autres symptômes selon le [site du gouvernement](#)).

NOTE : _____

L'accès doit également être refusé à tout participant dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).

NOTE : _____

Une trousse d'urgence en situation de COVID-19 (cas d'isolement d'un participant ou d'un membre du personnel présentant des symptômes) préparée d'avance doit être utilisée par un membre du personnel et contenir minimalement des gants, des masques de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement (blouse), de même qu'une solution hydroalcoolique à au moins 60 %.

NOTE : _____



Des mesures doivent être prises pour favoriser une distanciation physique entre les personnes et limiter la durée des contacts rapprochés avec les participants.

NOTE : _____

Une attention particulière est portée aux espaces agissant comme goulots d'étranglement (ex. : entrée des vestiaires, sortie vers la cour, escaliers, supports à vélo) pour éviter que des files de personnes rapprochées ne s'y créent.

NOTE : _____

Les groupes de participants et les équipes de travail sont organisés pour limiter au maximum les échanges et les contacts.

NOTE : _____

Les ratios moniteurs-participants prescrits dans le cadre de la COVID-19 par la Direction générale de la santé publique doivent être respectés.

NOTE : _____

Si possible, toujours garder les mêmes participants dans le même tandem moniteur-participants, et un moniteur devrait toujours avoir le même groupe de participants.

NOTE : _____

Si possible, les moniteurs devraient toujours travailler dans le même site. La stabilité du personnel qui est en contact avec les participants est privilégiée.

NOTE : _____

Il n'est pas recommandé pour un moniteur ou une monitrice de porter un équipement de protection individuelle (EPI) pour se protéger de la COVID-19. La distanciation physique de 2 mètres doit être respectée dans la mesure du possible. Toutefois, pour les moniteurs qui seraient plus à l'aise de porter un couvre-visage, nous les invitons à consulter le *Port du couvre-visage dans les lieux publics* sur le [site du gouvernement](#) pour savoir comment fabriquer et utiliser adéquatement un couvre-visage.

NOTE : _____

Le personnel en contact principalement avec des enfants d'âge préscolaire, d'enfants aux besoins particuliers, si les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique et ce, une seule fois par jour, doivent porter un masque de procédure et une protection oculaire en tout temps.

NOTE : _____



Les produits de nettoyage et de désinfection sont prévus dans les endroits névralgiques du site.

NOTE : _____

La fréquence du nettoyage et de la désinfection journalière des aires utilisées par les participants doit être augmentée, par exemple pour les tables, les chaises, les bancs, les jouets, les aires de jeu, les installations sanitaires et tout autre endroit ou matériel pertinent, et ce, avec un produit de désinfection utilisé habituellement selon la fréquentation des lieux et lorsqu'elles sont visiblement souillées.

NOTE : _____

Avant de quitter le site, le membre du personnel en contact avec les participants doit retirer la protection oculaire et le masque de façon sécuritaire et disposer des équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter et désinfecter l'équipement réutilisable (protection oculaire, si réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement; dans la mesure du possible, retirer ses vêtements et en disposer dans un sac de plastique ou de tissu. Laver ses vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel.

NOTE : _____